

Le bulletin d'information de la commune de Jard-sur-Mer



LE NOUVEAU VISAGE DE LA MAIRIE DE JARD-SUR-MER

En mars dernier, le Conseil Municipal a validé l'avant-projet définitif concernant la rénovation-reconstruction de la Mairie.

Il a pour objectifs d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, de travail des agents et des élus, tout en répondant aux normes d'accessibilité.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Blanchard-Marsault-Pondevie, basé à La Roche-sur-Yon. Ce projet porte sur la rénovation du bâtiment historique (213 m²) ainsi que la création d'une extension de 480 m².

Le coût total de cet investissement tout compris (*honoraires, travaux, taxes, actualisations*) est à ce jour évalué à 1 490 851 € HT, financé avec l'aide de l'État, du Département et de la Communauté de Communes.

LES TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la Mairie débuteront **à l'automne prochain pour une durée de 12 mois environ.**

La future Mairie, d'une **surface totale de 693 m²**, conservera sa structure historique, à laquelle viendra s'ajouter un nouveau bâtiment sur trois niveaux (*sous-sol, rez-de-chaussée et un étage*).

L'espace où sont actuellement accueillis les administrés sera démolie. À la place, un bâtiment neuf en R+1 sera édifié. La façade sera recouverte de brise soleil. Cette extension, en ossature bois, accueillera l'administration communale (bureaux des élus et du personnel).

Quant au bâtiment historique, il retrouvera son aspect d'origine par le piquetage de ses façades, l'application d'un enduit à la chaux et la pose de menuiseries en bois. Au rez-de-chaussée de ce bâtiment se situera la salle du Conseil Municipal et des mariages, et à l'étage, des bureaux.

LE DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES

Pendant toute la durée des travaux, **les services administratifs vont être transférés à la Maison des Associations (MDA)**, située chemin du Rayon afin

d'assurer la continuité du service public et maintenir l'accueil des usagers.

À compter du mardi 6 juillet 2021, vous serez invités à venir à la MDA pour vos démarches administratives. Celle-ci sera ouverte aux horaires habituels de la Mairie :

- du lundi au mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 18h00,
- le jeudi : de 9h00 à 12h30,
- le vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h00.

Vous pourrez continuer à joindre les services au même numéro de téléphone : 02 51 33 40 17.

En raison du déménagement, toutes les associations jardaises utilisatrices de la MDA ont dû délocaliser temporairement leurs activités. Pour se réunir avec leurs membres, elles utiliseront les salles des Ormeaux, l'annexe de Madoreau ou la salle de réunion du complexe sportif.



MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PANNEAUX RÈGLEMENTAIRES DE BAIGNADE

Nouvelle signalétique des zones de baignade

Considérant que la matérialisation des zones de baignade est assez disparate sur les plages du territoire et que la réglementation nationale est en décalage avec la norme internationale, le Ministère chargé des Sports a engagé un travail de refonte de la signalétique des baignades. Un document libellé « AFNOR Spec X50-001 » a été créé afin d'avoir une meilleure harmonisation et compréhension de celle-ci.

Ce document reprend en partie la signalétique de la norme internationale à laquelle s'ajoute le drapeau vert largement compris en France. Des drapeaux rouges et jaunes rectangulaires délimiteront les zones de baignade. Quant aux zones d'activités aquatiques et nautiques, elles seront signalées par des drapeaux à damier noir et blanc.

Etat des lieux sur le littoral vendéen

Une absence de cohérence de la signalétique aux abords des entrées de plage et un manque de lisibilité des informations pour le public ont été observés sur les communes du littoral vendéen.



Mieux informer le public grâce à des panneaux facilement compréhensibles

Suite à l'évolution de la réglementation et à ce constat, un travail collectif a été mené par les communes de Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard, Longeville-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et l'Aiguillon-sur-Mer afin d'uniformiser les panneaux d'affichage sur les plages.

Ce projet a pour vocation de se conformer aux nouvelles normes relatives à la signalisation des zones de baignade, de rendre plus lisible les informations pour les usagers et de mutualiser les commandes pour réaliser des économies d'échelle.

De nouveaux panneaux d'informations traduits en anglais et allemand ont donc été installés près des accès principaux et secondaires aux plages des six communes. Conçus en bois, ils s'intègrent parfaitement dans le paysage et sont résistants aux conditions climatiques du littoral (vent, sel, embruns, pluie, UV, ...).

Les panneaux triptyques situés sur les plages surveillées de la Mine et de Boisvinet permettent d'y afficher toutes les informations obligatoires en matière de surveillance et de secours.



ESPACES SANS TABAC

La Ville de Jard-sur-Mer s'est engagée dans une démarche de prévention pour un environnement plus sain, sans tabac, dans les lieux fréquentés par les familles et les enfants/adolescents. En partenariat avec le comité de Vendée de la Ligue Contre le Cancer, des espaces non-fumeur labellisés ont donc été créés aux abords de l'Espace Culturel, à la plage de la Mine et à l'entrée de la forêt de Ragounite. Ce projet constitue une priorité majeure de santé publique.

Pour la mise en place de cette action, une convention tripartite a été signée le 30 juin dernier entre la Communauté de Communes, la ville de Jard-sur-Mer et la Ligue Contre le Cancer, celle-ci représentée par le Dr Mouhin Jomaa, président du Comité de Vendée.

L'objectif est d'améliorer la santé de tous en réduisant l'initiation au tabagisme des jeunes, ainsi que l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants. Cela permet aussi de protéger l'environnement (*lutte contre les mégots jetés au sol et ceux finissant en mer, les incendies...*).

Des actions de sensibilisation aux méfaits du tabac seront menées pendant la période estivale.

Le label "Espace sans tabac", qu'est-ce que c'est ?

Lancé par la Ligue Contre le Cancer, ce label a pour vocation de proposer la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac, non concernés par l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il est décerné aux villes qui s'engagent dans cette démarche en prenant un arrêté municipal interdisant de fumer dans les espaces signalisés par des panneaux. Pour les plages, le dispositif se décline avec le label "Plage sans tabac".



SURVEILLANCE DES PLAGES

Pour profiter de la baignade en toute sécurité, la plage de la Mine et celle de Boisvinet sont surveillées, du 19 juin au 5 septembre 2021 inclus, de 13h45 à 19h00. La saison se clôturera par un weekend de surveillance pour les deux plages, les 11 et 12 septembre.





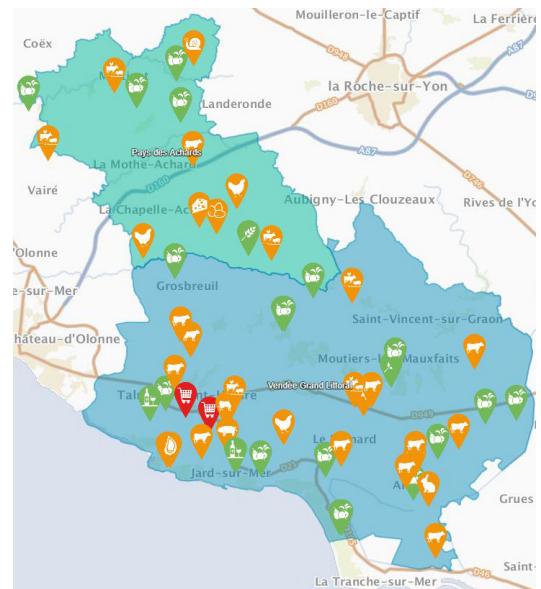
CARTE DES PRODUCTEURS : MANGER LOCAL

Le syndicat mixte Vendée Cœur Océan, les Communautés de Communes Vendée Grand Littoral et Pays des Achards ont créé une carte interactive afin d'y trouver de nombreux producteurs proposant la vente directe.

Cette carte répertorie les points de vente à la ferme (viandes, produits laitiers, etc.) et précise les modalités de fonctionnement.

Il s'agit d'un dispositif conçu dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, qui vise à développer l'alimentation durable et locale.

Vous êtes agriculteur sur le territoire, vous commercialisez vos produits en direct et vous souhaitez apparaître sur cette carte ? Vous êtes invité à contacter Mme Katie Alleman par mail : pat@vendeecoerocean.fr.



www.vendeegrandlittoral.fr 

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE LA COMMUNE

Pour vos déchets, la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a implanté sur l'ensemble du territoire des Points d'Apport Volontaires (PAV).

Dans un rayon raisonnable de votre domicile, vous avez à votre disposition cet équipement accessible 24h sur 24 où vous pouvez déposer bouteilles en verre, papier, emballages et ordures ménagères.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont strictement interdits, y compris au pied des PAV et des bacs individuels, devant les déchetteries ou à proximité. Outre la dégradation des paysages, ils sont sources de nuisances et de problèmes de salubrité publique. Se débarrasser des déchets en dehors des dispositifs prévus constitue une infraction pouvant faire l'objet d'une contravention.

Retrouvez ci-dessous les emplacements des Points d'Apport Volontaire de la ville de Jard-sur-Mer.

1. Rue des Essarts (complément d'adresse : rue Surcouf)
2. Rue de La Tourette (stade municipal)
3. Route de Madoreau (complexe sportif)
4. Rue des Goffineaux (aire de camping-car)
5. Rue de Morpoigne (parking Morpoigne)
6. Rue du Commandant Charcot
7. Place Jean-Baptiste Robin (parking Robin)
8. Rue Jean Moulin (parking du Fief l'Abbesse)
9. Rue de la Perpoise (parking ancien Super U)
10. Rue des Artisans (ZA Les Aires)



■ Papier • Verre • Emballage
■ Papier • Verre • Emballage • Ordures ménagères

NOUVELLE PISTE CYCLABLE AUX ABORDS DE L'ÉGLISE

Une liaison cyclable entre la rue de la Perpoise et celle du Maréchal Joffre a été créée. Suivant les directives de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, aucun travaux de terrassement n'a été entrepris afin de préserver le sous-sol. Le chemin a été recouvert d'une couche de roulement de 7 cm composée de sable et de chaux. Les abords de la piste ont été traités par un apport de terre végétale. Cette nouvelle piste permettra aux cyclistes de circuler en toute quiétude.

À noter : le parking en herbe restera accessible au public les jours de grande affluence.





L'Océane, la navette gratuite

L'Océane reprend du service à temps plein pour l'été. C'est un véhicule de huit places et accessible aux personnes à mobilité réduite, qui sillonne les rues de Jard-sur-Mer du **lundi 5 juillet au mardi 31 août 2021 inclus**. Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.

Huit points d'arrêt sont répartis dans la ville, notamment à l'église, au port de plaisance et à la plage de la Mine.

N'hésitez pas à lui faire signe lorsque vous la croisez, elle s'arrêtera ! Détail des points d'arrêt à l'Office de Tourisme ou en Mairie.

VISITES GUIDÉES DE LA VILLE ET DES MARAIS

Visiteurs de passage, simple curieux ou passionnés, venez découvrir Jard-sur-Mer. Deux visites guidées sont proposées cet été afin de vous dévoiler l'histoire de la ville, le patrimoine jardais et la richesse des marais de Lieu-Dieu.

• **Visite guidée de la ville** en compagnie d'un guide-conférencier de l'association du Patrimoine du Pays Jardais : les vendredis 16, 23, 30 juillet et 6, 13, 20 août 2021. Rendez-vous à 10h30 au pied du Moulin de Conchette.

Réservation obligatoire auprès de l'accueil de la Mairie au 02 51 33 40 17.

• **Visite guidée des marais du Lieu-Dieu** par Marion Dauvergne, chargée de Mission à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée : le mardi 13 juillet, les mercredis 28 juillet, 11 et 25 août 2021. Rendez-vous à 14h15 au parking de la Vinière.

Réservation obligatoire par téléphone au 06 79 57 98 08 ou par mail à mdauvergne@chasse85.fr.

EXPRESSION DES ÉLUS "UNIS POUR JARD-SUR-MER"

Le Conseil Municipal de la rentrée programmé le 23 septembre prochain sera le premier depuis longtemps ouvert au public (si l'Administration l'autorise), les cinq élus de la liste "Unis pour Jard-sur-Mer" seront heureux de pouvoir délibérer en présence de la population.

Dates des prochains Conseils Municipaux sous réserve de modifications
Réunion ouverte au public à 20h30
> Jeudi 23 septembre 2021
> Jeudi 4 novembre 2021
 Grande salle des Ormeaux

OPÉRATION DE MARQUAGE DE VÉLOS



Chaque année, plus de 300 vélos sont volés sur le littoral vendéen... La plupart ne peuvent être restitués à leur propriétaire faute d'identification.

La préfecture de la Vendée, la gendarmerie nationale, l'association des maires et des présidents de communautés de Vendée en partenariat avec AGEA et Centre Vélo organisent, **une opération de marquage de vélos, le samedi 7 août**. Rendez-vous au parking de Boisvinet, de 15h00 à 19h00.

Avec le marquage BICYCODE®, un numéro unique est gravé sur le vélo. Ce marquage permet la traçabilité d'un vélo volé : le numéro du vélo est associé aux coordonnées du propriétaire sur le Fichier National Unique des Cycles Identifiés.

C'est une véritable immatriculation ! Policiers et gendarmes bénéficient d'un accès sécurisé au fichier pour contacter facilement les propriétaires d'un vélo retrouvé.

Une participation de 3 euros par vélo sera demandée. N'oubliez pas de venir muni d'une pièce d'identité.

ANIMATIONS ESTIVALES

Rendez-vous à l'Office de Tourisme, à la Mairie ou à l'entrée des plages de Jard-sur-Mer pour connaître la programmation estivale. Un flyer sera édité tous les quinze jours. Vous pouvez également consulter le calendrier des animations sur le site web de la ville (www.ville-jardsurmer.fr).

**DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT :
RESPECTEZ LES STATIONNEMENTS
EN ZONE BLEUE.**

Parking de l'Hôtel de Ville jusqu'au parking de l'Espace Culturel.



HEURE D'ARRIVÉE

Prochaines Manifestations

(sous réserve de modifications)

SEPTEMBRE

Mardi 7	14h00	Assemblée Générale de Randojard Grande salle des Ormeaux
Samedi 11	10h00	Opération plants et bulbes Parvis de l'Hôtel de Ville
Samedi 18	12h00	Pique-nique de l'Amicale du Port Plage de Ragounite
Samedi 18 et Dimanche 19		Journées européennes du patrimoine

OCTOBRE

Samedi 2	18h00	Tête-à-tête de l'amicale Jard Pétanque Grande salle des Ormeaux
Samedi 9 et Dimanche 10	Journée	Salon du bien-être de l'AJAC Grande salle des Ormeaux
Jeudi 14	17h00	Ass. Générale de l'amicale Jard Pétanque Petite salle des Ormeaux
Samedi 16	13h00	Concours de belote de l'UNC Grande salle des Ormeaux
Vendredi 22	14h00	Ass. Générale du Bridge Club Jardais Petite salle des Ormeaux
Lundi 25	15h00	Ciné-conférence « Maroc Berbère » de L-M. et E. BLANCHARD Cinéma des Ormeaux